



République Française
Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20230920-DEL2023056-DE
Date de télétransmission : 22/09/2023
Date de réception préfecture : 22/09/2023

Acte certifié exécutoire après avoir
été

Transmis au représentant de

L'Etat le : **22 SEP. 2023**

Publié le : **22 SEP. 2023**

Le Maire, Pierre BARROS

DELIBERATION N° .2023.056

L'an deux mille vingt-trois, le 20 septembre, à 20h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 13 septembre, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, LAUREN LOLO, MICHEL NUNG, FELIX MIRAM, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, CONSUELO NASCIMENTO, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JEANICK SOLITUDE, TANIA KITIC A LEONOR SERRE, HUBERT EMMANUEL EMILE A PIERRE BARROS, CHRISTOPHE LUCAS A CONSUELO NASCIMENTO, MARJORY QUIQUEMPOIS A GILDAS QUIQUEMPOIS, BELWALID PARJOU A DIDIER EISCHEN

ABSENTS :

GILDO VIERA, DJAMILA AMGOUD, DAVID FELICIE

Michel NUNG est élu secrétaire à l'unanimité.

QUESTION N° 9 : MODIFICATION DU PRIX DE VENTE DES PARCELLES AB131 ET AB132 - 16 -18 GRANDE RUE

RAPPORTEUR : DOMINIQUE DUFUMIER

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-21 ;

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques notamment ses articles L.3211-14 et L.3221-1 ;

Vu l'estimation des domaines en date du 10 mai 2022 pour la parcelle AB 132 ;

Vu l'estimation des domaines en date du 22 juin 2022 pour la parcelle AB 131 ;

Considérant que la préemption de la parcelle AB 132 faite par la commune, déjà propriétaire de la parcelle AB 131, avait pour but d'élaborer un projet d'ensemble visant la création de logements, le désenclavement l'église Saint-Etienne et la réalisation de places de stationnement public supplémentaire ;

Considérant que le promoteur B&G est désireux de se porter acquéreur d'une partie des parcelles ci-avant mentionnées pour la réalisation de la part du projet comprenant la construction de maisons à caractère social ;

Considérant que la commune n'a pas d'intérêt à conserver ce foncier ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver la vente partielle équivalente à 1 179,60 m² sur une superficie totale de 1 509 m² de la parcelle cadastrée AB 131, située 18 Grande rue ;
- **DECIDE** d'approuver la vente partielle équivalente à 845,23 m² sur une superficie totale de 1 098 m² de la parcelle cadastrée AB 132, située 16 Grande rue ;
- **DIT** que la vente de ces parcelles se fera au prix de 320 000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire,
Pierre BARROS



Le secrétaire de séance,
Michel NUNG